

Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40 – Fax : 05.34.36.12.44

Site Internet : www.fsgt31.fr

accueil@31.fsgt.org



5 MARS 2019

N° 25

**L'adversaire et l'arbitre
sont les partenaires
qui nous font progresser**

S  **OMMAIRE**

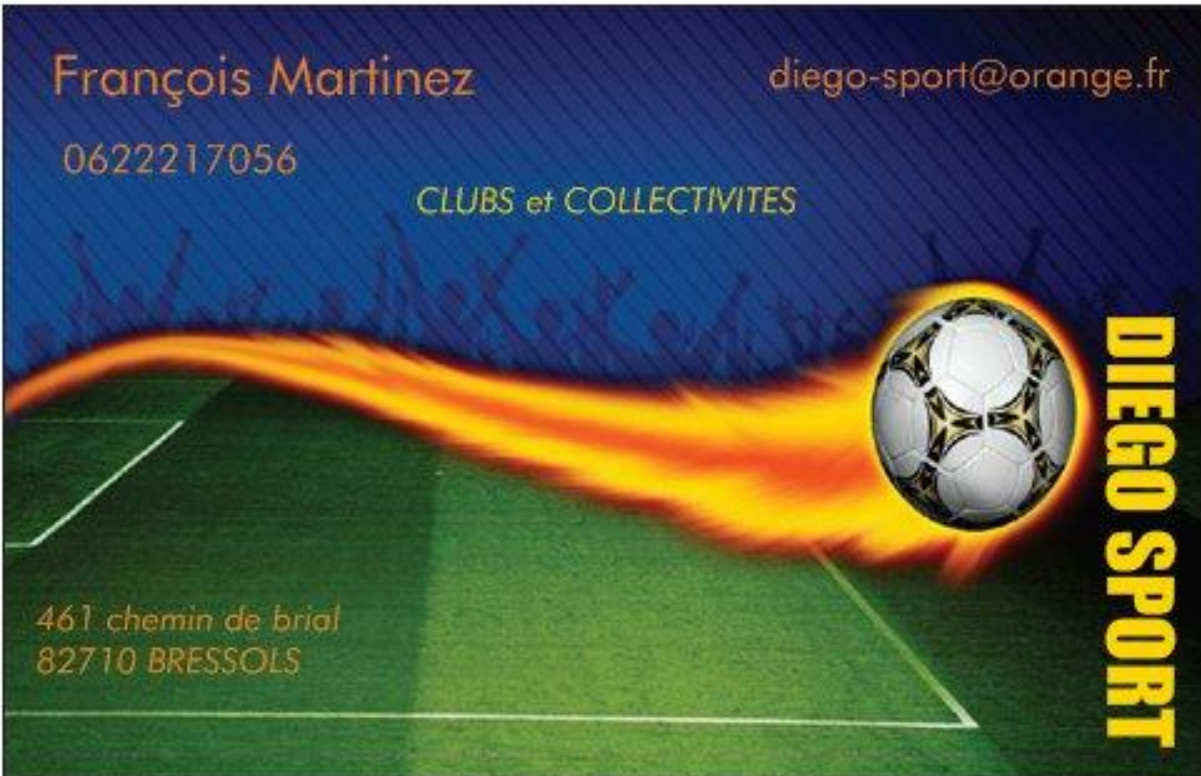


- Réunion de la Commission,
- Pense-bête,
- Informations licences,
- Résultats semaine 9,
- Sportivité semaine 9,
- Rappel équipement des joueurs,
- Rectificatifs calendrier,
- Calendrier semaines 11 à 13,
- Classements championnat.

SAISON 2018 - 2019

OFFICIEL DU FOOTBALL

Partenaire de la F.S.G.T. 31



François Martinez
0622217056
diego-sport@orange.fr
CLUBS et COLLECTIVITES

461 chemin de brial
82710 BRESSOLS

DIEGO SPORT

REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 4 Mars 2019.

Présents : Bruno CADART, Patrick FINKBEINER, Jean-Claude LECRU, José MARTINEZ, Marcel MARTINS et Laurent SARDA.

PENSE-BETE

① **FORMALITE POUR ACCEDER AU SITE FGST 31**

- ① Nom du site : fsgt31.fr
- ② Pour accéder au bulletin : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 BULLETINS
- ③ Pour accéder au mémento : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 MEMENTO
- ④ Pour accéder aux classements : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CLASSEMENTS
- ⑤ Pour accéder aux calendriers : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CALENDRIERS
- ⑥ Pour accéder au règlement intérieur : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 REGLEMENT INTERIEUR

② **DECLARATION D'ACCIDENT**

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

① site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>

② onglet : « en cas d'accident ».

③ télécharger le document en format pdf.

③ **TARIFS**

🔊 Tarifs d'arbitrage à régler impérativement avant le match :

Indemnité d'arbitrage : 8 €

Indemnité de déplacement : 36 €

Soit un total de **22 € par équipe**, ou **44 €** s'il y a deux arbitres.

Tout arbitrage non réglé au plus tard le lundi midi suivant la rencontre, entrainera le match perdu par pénalité pour l'équipe en infraction, plus amende pour retard.

④ LICENCIÉS D'UNE AUTRE DISCIPLINE

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + le carton blanc**.

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc**.

 **Un licencié ne peut pratiquer dans un autre club une discipline existante dans le sien.**

⑤ REDACTION ET CONTROLE DES FEUILLES DE MATCH

Les noms des joueurs doivent être inscrits en MAJUSCULES, qu'aucun joueur ne doit être raturé (marqué non joué par l'arbitre) et que les feuilles de match qui sont auto-carbonées doivent être dépliées afin que des inscriptions gênantes ne s'écrivent sur le double.

La transgression à ces règles entrainera automatiquement une amende pour le club fautif.

Toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.

Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel. D'autre part, les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

⑥ RETOUR FEUILLES DE MATCH

Les feuilles de match doivent être retournées dans les délais, aussi bien l'original que le double, (feuilles postées 48h après la rencontre ou parvenues à la Commission avant le lundi midi suivant la rencontre), sous peine de rencontre perdue par pénalité pour le club en infraction, plus amende pour retard.

⑦ CONTROLE SYSTEMATIQUES DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES

Nous vous rappelons que, comme les saisons précédentes, un **contrôle systématique des licences** sera effectué par l'arbitre à chaque rencontre. D'autre part, « **une rencontre devra impérativement débuter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait** ». Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée «forfait». Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

D'autre part, si le jour de la rencontre, un joueur n'a pas sa licence (bien que déposée à la Commission), **il doit obligatoirement se munir d'une pièce d'identité (numérique refusée), ou être en possession de sa licence de la saison dernière. Sinon il ne pourra pas participer à la rencontre.** Alors, prévenez vos joueurs.

Alors prenez vos dispositions pour éviter tout litige.

③ RESPECT COULEURS

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes « visiteurs ».

ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les Clubs doivent jouer sous les couleurs qu'ils ont déclarées à la Commission, en particulier lorsque l'équipe se « déplace » sur le terrain de son adversaire. Si les deux équipes en présence jouent sous des couleurs semblables ou pouvant amener une confusion :

- le **Club visiteur** doit jouer avec l'une des deux couleurs qu'il a **déclarées** auprès de la commission, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes.

Lorsque le Club visiteur est en conformité avec le règlement, c'est-à-dire qu'il joue avec l'une des deux couleurs qu'il a déclarées auprès de la commission, le **Club recevant** doit changer les siennes, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les eux équipes.

⑨ SANCTIONS

Les rencontres non jouées ou « forfait » ne sont pas comptabilisées pour les suspensions à purger.

En ce qui concerne le reliquat des sanctions d'une saison à l'autre, un joueur étant suspendu doit être licencié dès le début de la saison pour pouvoir continuer à purger sa suspension:

ART 31-E-13 : QUALIFICATION DES JOUEURS

JOUEUR SUSPENDU EN « TEMPS » :

« Un joueur suspendu en « temps » à cheval sur deux saisons, sera requalifié au terme de sa sanction **sous condition qu'il ait repris sa licence au début de la saison sportive suivante.** ».

En cas de doute, contactez Jean-Claude LECRU à la Commission.

① ① RAPPORT DES JOUEURS

Lorsqu'un joueur prend une exclusion définitive, il doit envoyer son rapport dans les quarante-huit (48) heures qui suivent la rencontre. Si toutefois le rapport était envoyé par « **courrier électronique** », ce rapport devra **comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scanné et envoyé en pièce jointe, dans les vingt-quatre (24) heures**. Il devra être **confirmé par l'envoi de l'original par la voie postale** dans les cinq jours. Ce n'est qu'à ce moment qu'il sera pris en compte.

① ① PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE

Précision concernant la participation des joueurs de « foot à 7 » et « foot à 11 » dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, ¼ des joueurs inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

3 joueurs de foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 7,

4 joueurs de foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 11.

D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

Tout joueur quittant un club de foot à 7 pour rejoindre un club de foot à 11 ou vice versa, doit remplir un avis de mutation à joindre à la demande de licence.

① ② INFORMATION SUR LA RESPONSABILITE DES CLUBS

EN CAS D'INCIDENTS LORS D'UNE RENCONTRE, LES CLUBS SONT RESPONSABLES DE LEURS SUPPORTERS. S'IL Y A DEBORDEMENTS DE CES DERNIERS, CE SONT LES CLUBS QUI SERONT SANCTIONNES.

① ③ ARRETES MUNICIPAUX

ART 9-B-5 :

"Les arrêtés municipaux doivent arriver à la commission avant le **lundi suivant** la déclaration. Dans le cas contraire, ils ne seront pas pris en considération."

① ④ REPORT DES RENCONTRES

ART 9-B-1 : Demande réglementaire de report de match :

Aucune modification ne peut être apportée au calendrier sans l'accord de la commission. Une demande écrite devra parvenir à la commission au **plus tard le vendredi suivant la première parution de la rencontre** sur le bulletin officiel, **avant midi**.

① ⑤ COMMUNICATION DES RESULTATS

ART 11-B-2 : Le club vainqueur, ou le recevant en cas d'égalité, doit **téléphoner** le résultat de la rencontre à la commission et ceci au plus tard le lundi qui suit la rencontre, avant midi. Des **pénalités** sont prévues pour le non-respect de ces dispositions.

INFORMATIONS LICENCES

VOUS NE POUVEZ PLUS FAIRE DE DEMANDES DE LICENCE.

PRECISION IMPORTANTE AU SUJET DU CARTON LICENCE :



MODIFICATION DES CARTONS LICENCES :

C'EST LA CARTE DE GAUCHE QUI DOIT ETRE RAPPORTEE POUR ETRE VALIDEE. LA CARTE « *EXEMPLAIRE ADHERENT* » EST DESTINEE A UNE AUTRE PRATIQUE SI BESOIN.

RAPPEL

LES PHOTOS DOIVENT ETRE DE VRAIES PHOTOS OU DES PHOTOCOPIES DE TRES BONNE QUALITE SOUS PEINE DE LICENCE REFUSEE. ELLES NE DOIVENT PAS NON PLUS ETRE RECUPEREES SUR LA LICENCE DE LA SAISON PRECEDENTE SINON ELLES SERONT AUSSI REFUSEES



DOSSIERS INCOMPLETS POUR QUALIFICATION DES JOUEURS :



RETRAIT DES CARTONS LICENCES :

Les équipes suivantes doivent retirer leurs cartons licences à compléter avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:



RETRAIT DES CARTONS LICENCES (disqualification) :

Les équipes suivantes n'ont pas retiré leurs cartons licences à compléter avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:

ALTRAN FOOT : à partir du 29/01 (1 joueur),

IO TEAM : à partir du 26/02 (4 joueurs),



RETOUR DES LICENCES A VALIDER :

Les équipes suivantes doivent rapporter leurs licences à valider avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:

AC2L : jusqu'au 12/03 (4 joueurs),

AS DRT : jusqu'au 12/03 (1 joueur),

MECAPROTEC FC : jusqu'au 09/04 (2 joueurs),

FC POTO : jusqu'au 02/04 (1 joueur),

SB SPORT : jusqu'au 26/03 (2 joueurs),

SHAKHTAR TOLOSA : jusqu'au 12/03 (3 joueurs),

SOPRA FOOT : jusqu'au 19/03 (2 joueurs),



RETOUR DES LICENCES A VALIDER (disqualification) :

Les équipes suivantes n'ayant pas rapporté leurs licences à valider avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:

AC2L : à partir 13/11 (04 joueurs),

ALTRAN FOOT : à partir du 04/12 (1 joueur),

ASC CNES : à partir du 05/02 (1 joueur),

USEMA COLOMIERS : à partir du 30/10 (2 joueurs),

FC FONBO : à partir du 15/01 (1 joueur),

AGATE FC : à partir du 20/11 (1 joueur),

LES FOOT FURIEUX : à partir 06/11 (2 joueurs),

LES SHADOCKS DE SEILH : à partir du 30/10 (6 joueurs),

AS MATRA : à partir 20/11 (1 joueur),

SB SPORT : à partir du 04/12 (1 joueur), à partir du 22/01 (1 joueur), et à partir du 19/02 (1 joueur),

SHAKHTAR TOLOSA: à partir 04/12 (2 joueurs),



RETRAIT DES LICENCES VALIDEES:

Les équipes suivantes doivent retirer leurs licences validées avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:

LES VIEILLES CANAILLES : jusqu'au 12/03 (2 joueurs),



RETRAIT DES LICENCES VALIDEES: (disqualification)

Les équipes suivantes doivent retirer leurs licences validées avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:

FONBO FC : à partir 15/01 (1 joueur),

LES VIEILLES CANAILLES : à partir du 19/02 (3 joueurs),

RESULTATS

SEMAINE 9 DU 25/02/19 AU 01/03/19

Coupe de la Haute-Garonne Henri Crespin : Cadrage (du 07/02/19)

TOLOSA FOOT SYSTEM	2	-	3	FC POTO	
--------------------	---	---	---	---------	--

Coupe de la Haute-Garonne Henri Crespin : Cadrage (du 08/02/19)

ASEAT	2	-	3	PASPORT	
-------	---	---	---	---------	--

Coupe de Printemps : Cadrage (du 05/02/19)

NEW TEAM	4	-	1	ASEAT IBIZA 7	
LES VIEILLES CANAILLES	1	-	0	ATHLETICO TOLOSA C	

Coupe de Printemps : Cadrage (du 06/02/19)

US CAF	0	-	3	US AERO FOOT	F
--------	---	---	---	--------------	----------

Division : Promotion Excellence – Journée 9 aller (du 23/01/19)

ASC CNES	5	-	0	FONBO FC	
----------	---	---	---	----------	--

Division : Promotion Excellence – Journée 10 retour (du 01/02/19)

MISTRAL	0	-	3	O. TOULOUSE	F
---------	---	---	---	-------------	----------

Division : Promotion Excellence – Journée 10 retour (du 28/01/19)

ATHLETICO TOLOSA	3	-	3	FA ROQUES	
------------------	---	---	---	-----------	--

Division : Honneur – Journée 9 aller (du 23/01/19)








ASCA	1	-	3	TOULOUSE SA	
------	---	---	---	-------------	--

Division : Promotion Honneur – Journée 10 retour (du 30/01/19)

AGATE FC	5	-	0	O. MECAHERS	
AS DRT	1	-	4	CPAM	

Match de Sélection

SELECTION 31	0	-	4	SELECTION POMPIERS
--------------	---	---	---	--------------------

Non communication téléphonique du résultat		Feuille de match non parvenue	
Forfait	F	Litige	
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	

Feuille de match non parvenue dans les délais ➔ match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) : O. MECAHERS.

SPORTIVITE SEMAINE 9

CINQ sorties temporaires et **TROIS** avertissements pour **9** rencontres arbitrées.

RAPPEL EQUIPEMENT DES JOUEURS

Un petit rappel est nécessaire, pour les joueurs et pour les arbitres concernant le port de lunettes par les joueurs :

DISPOSITION III – 3 – A – 10:

Tout joueur portant des lunettes sportives doit venir avant la rencontre présenter ses lunettes sportives à l'arbitre, afin que ce dernier l'autorise à participer au match. Ces lunettes doivent nécessairement être maintenues derrière la tête.

RECTIFICATIFS CALENDRIER

SEMAINE 11 DU 11/03/19 AU 15/03/19

Coupe de la Haute-Garonne : Huitièmes

AJ SAINT EXUPERY
PASPORT

FC POTO
SHADOCKS SEILH

Voir feuille des rencontres de ce bulletin
Voir feuille des rencontres de ce bulletin

Coupe de Printemps : Huitièmes

IO TEAM
AS DRT
USEMA COLOMIERS
AS MATRA
SHAKHTAR TOLOSA
CPAM

TOULOUSE SA
LES VIEIL. CANAILLES
US AERO FOOT
FONBO FC
SB SPORT
NEW TEAM

Voir feuille des rencontres de ce bulletin
Voir feuille des rencontres de ce bulletin
Voir feuille des rencontres de ce bulletin
Voir feuille des rencontres de ce bulletin
Voir feuille des rencontres de ce bulletin
Voir feuille des rencontres de ce bulletin

CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée « **A définir** » sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que le match se déroulera bien la semaine concernée. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques « loupés ».



Terrain stabilisé de La ramée: Les clubs et les arbitres doivent se rendre aux vestiaires du terrain synthétique, et le gardien du stade attribuera les vestiaires disponibles.

SEMAINE 11 DU 11/03/2019 AU 15/03/2019

Coupe de la Haute-Garonne : Huitièmes

AJ SAINT EXUPERY	FC POTO	Stadium Taton Syn.	Je 14/03	20h00
AS CNRS (Foot 7)	ATHLETICO TOLOSA B	Blagnac Baradels Syn	Ma 12/03	20h45
O. TOULOUSE	MECAPROTEC FC	Lardenne Synthé	Me 13/03	19h45
ASL CHENE VERT (Foot 7)	ASCA	Sordelo St.	Je 14/03	19h45
PASPORT	SHADOCKS SEILH	M. Cerdan Hb	Me 13/03	19h45
ALTRAN FOOT	FA ROQUES	Blagnac Baradels Syn	Je 14/03	20h45
LES FOOT FURIEUX	AS ST LOUP CAMMAS	Stadium Taton Synthé	Lu 11/03	20h00
AGATE FC	DYNAMO FC	Sordelo St.	Me 13/03	19h45

Coupe de Printemps : Huitièmes

IO TEAM	TOULOUSE SA	M. Cerdan Hb	Lu 11/03	19h45
AS DRT	LES VIEIL. CANAILLES	Sordelo Hb	Me 13/03	19h45
USEMA COLOMIERS	US AERO FOOT	Capitany Synthé	Me 13/03	20h00
AS MATRA	FONBO FC	La Ramée Synthé	Ma 12/03	19h45
ATHLETICO TOLOSA A	FC POTO (Foot 7)	Sordelo Hb	Je 14/03	19h45
SHAKHTAR TOLOSA	SB SPORT FC	La Ramée Synthé	Me 13/03	19h45
CPAM	NEW TEAM	La Ramée Hb	Ma 12/03	19h45
BELLA BARBARIANS 7	SOPRA STERIA FOOT	M. Cerdan St.	Lu 11/03	19h45

SEMAINE 12 DU 18/03/2019 AU 22/03/2019

Division : Excellence – Journée 13 retour

SHADOCKS SEILH	ATHLETICO TOLOSA B	Seilh Synthé	Ve 22/03	20h45
LES FOOT FURIEUX	USEMA COLOMIERS	M. Cerdan St.	Lu 18/03	19h45
FC POTO	MECAPROTEC FC	La Ramée Synthé	Ve 22/03	19h45
PASPORT	ASEAT	Ceat Oran	Ma 19/03	20h30

Exempt: AJ SAINT EXUPERY

Division : Promotion Excellence – Journée 13 retour

O. TOULOUSE	ALTRAN FOOT	Lardenne Synthé	Me 20/03	19h45
ASC CNES	ATHLETICO TOLOSA A	La Ramée Synthé	Lu 18/03	19h45
FONBO FC	AS ST LOUP CAMMAS	M.Cerdan Hb	Lu 18/03	19h45
MISTRAL P.L.	SHAKHTAR TOLOSA	La Ramée Hb	Ve 22/03	19h45

Exempt: FA ROQUES

Division : Honneur – Journée 13 retour

NEW TEAM	FORZA VIOLA FC	Stadium Taton Synthé	Je 21/03	20h00
TOULOUSE SA	DYNAMO FC	Sordelo St.	Ve 22/03	19h45
IO TEAM	AS MATRA	La Ramée Synthé	Ma 19/03	19h45
SB SPORT FC	LES VIEIL. CANAILLES	Sordelo Hb	Me 20/03	19h45

Exempt. ASCA**Division : Promotion Honneur – Journée 13 retour**

SOPRA STERIA FOOT	US AERO FOOT	C.Lapujade Synthé	Me 20/03	19h45
TOLOSA FOOT SYS.	AGATE FC	Sordelo Hb	Je 21/03	19h45
O. MECAHERS	AC2L	Sordelo St.	Me 20/03	19h45
CPAM	US CAF	Sordelo St.	Je 21/03	19h45
ATHLETICO TOLOSA C	AS DRT	Stadium Taton Synthé	Lu 18/03	20h00

SEMAINE 13 DU 25/03/2019 AU 29/03/2019**Division : Excellence – Journée 14 retour**

AJ SAINT EXUPERY	ATHLETICO TOLOSA B	Sordelo Hb	Me 27/03	19h45
FC POTO	USEMA COLOMIERS	La Ramée Synthé	Ve 29/03	19h45
LES FOOT FURIEUX	MECAPROTEC FC	Stadium Taton Synthé	Lu 25/03	20h00
ASEAT	SHADOCKS SEILH	Ceat Oran	Ve 29/03	20h30

Exempt. PASPORT**Division : Promotion Excellence – Journée 14 retour**

FA ROQUES	ALTRAN FOOT	Roques	Lu 25/03	20h30
ASC CNES	O. TOULOUSE	Lardenne Synthé	Me 27/03	19h45
SHAKHTAR TOLOSA	ATHLETICO TOLOSA A	Sordelo St.	Me 27/03	19h45
MISTRAL P.L.	AS ST LOUP CAMMAS	Sordelo St.	Je 28/03	19h45

Exempt. FONBO FC**Division : Honneur – Journée 14 retour**

ASCA	FORZA VIOLA FC	Beaupuy	Me 27/03	20h15
IO TEAM	DYNAMO FC	M. Cerdan St.	Lu 25/03	19h45
TOULOUSE SA	AS MATRA	La Ramée Synthé	Ma 26/03	19h45
NEW TEAM	SB SPORT FC	Stadium Taton Synthé	Je 28/03	20h00

Exempt. LES VIEIL. CANAILLES**Division : Promotion Honneur – Journée 14 retour**

SOPRA STERIA FOOT	ATHLETICO TOLOSA C	Struxiano Synthé	Me 27/03	19h45
AC2L	TOLOSA FOOT SYS.	M. Cerdan Hb	Lu 25/03	19h45
US CAF	AS DRT	M. Cerdan Hb	Me 27/03	19h45
US AERO FOOT	O. MECAHERS	Blagnac Baradels Syn	Me 27/03	20h45
AGATE FC	CPAM	Sordelo Hb	Je 28/03	19h45

CLASSEMENTS CHAMPIONNAT

EXCELLENCE

	EQUIPES	PTS	J	G	N	P	Pé	F	PéFNP	BP	BC	DIF
1 ^{er}	AJ SAINT EXUPERY	31	10	7	0	3	0	0	0	29	20	+9
2 ^{eme}	USEMA COLOMIERS	30	10	6	2	2	0	0	0	39	21	+18
3 ^{eme}	PASPORT	27	10	5	2	3	0	0	0	21	16	+5
4 ^{eme}	ATHLETICO TOLOSA B	23	7	5	1	1	0	0	0	14	10	+4
5 ^{eme}	MECAPROTEC FC	20	8	3	3	2	0	0	0	21	17	+4
6 ^{eme}	SHADOCKS DE SEILH	19	9	3	1	5	0	0	0	22	21	+1
7 ^{eme}	LES FOOT FURIEUX	19	10	2	3	5	0	0	0	14	22	-8
8 ^{eme}	FC POTO	13	9	1	1	7	0	0	0	15	37	-22
9 ^{eme}	ASEAT	11	7	1	1	5	0	0	0	14	25	-11

PROMOTION EXCELLENCE

	EQUIPES	PTS	J	G	N	P	Pé	F	PéFNP	BP	BC	DIF
1 ^{er}	OLYMPIQUE TOULOUSE	27	8	6	1	1	0	0	0	23	14	+9
2 ^{eme}	AS ST LOUP CAMMAS	26	7	6	1	0	0	0	0	38	6	+32
3 ^{eme}	MISTRAL PL	26	10	5	2	2	0	0	1	18	18	0
4 ^{eme}	ATHLETICO TOLOSA A	23	10	3	4	3	0	0	0	18	16	+2
5 ^{eme}	ALTRAN FOOT	22	10	3	3	4	0	0	0	22	18	+4
6 ^{eme}	ASC CNES	18	8	3	1	4	0	0	0	15	20	-5
7 ^{eme}	FA ROQUES	18	9	3	0	6	0	0	0	23	30	-7
8 ^{eme}	FONBO FC	17	9	2	2	5	0	0	0	6	26	-20
9 ^{eme}	SHAKHTAR TOLOSA	10	9	0	2	6	0	0	1	9	32	-23

HONNEUR

	EQUIPES	PTS	J	G	N	P	Pé	F	PéFNP	BP	BC	DIF
1 ^{er}	FORZA VIOLA FC	33	11	7	1	3	0	0	0	34	26	+8
2 ^{eme}	DYNAMO FC	30	10	7	0	2	0	1	0	26	13	+13
3 ^{eme}	IO TEAM	28	10	6	1	2	0	0	1	47	28	+19
4 ^{eme}	TOULOUSE SA	26	9	5	2	2	0	0	0	46	22	+24
5 ^{eme}	AS MATRA	24	10	5	0	4	0	0	1	11	24	-13
6 ^{eme}	NEW TEAM	21	9	3	3	3	0	0	0	18	26	-8
7 ^{eme}	ASCA	16	9	2	1	6	0	0	0	17	30	-13
8 ^{eme}	VIEILLES CANAILLES	15	9	2	2	3	1	0	1	18	27	-9
9 ^{eme}	SB SPORT FC	10	9	1	0	6	1	1	0	8	33	-25

PROMOTION HONNEUR

	EQUIPES	PTS	J	G	N	P	Pé	F	PéFNP	BP	BC	DIF
1 ^{er}	AGATE FC	36	11	8	1	2	0	0	0	34	16	+18
2 ^{eme}	SOPRA STERIA FOOT	33	12	7	0	5	0	0	0	21	24	-3
3 ^{eme}	AS DRT	32	11	7	0	4	0	0	0	24	16	+8
4 ^{eme}	TOLOSA FOOT SYSTEM	31	12	6	1	5	0	0	0	31	24	+7
5 ^{eme}	USA FOOT	28	11	6	0	4	0	0	1	37	25	+12
6 ^{eme}	ATHLETICO TOLOSA C	27	12	5	0	7	0	0	0	27	34	-7
7 ^{eme}	US CAF	25	12	4	1	7	0	0	0	21	38	-17
8 ^{eme}	C.P.A.M.	24	11	4	1	6	0	0	0	22	29	-7
9 ^{eme}	AC2L	22	12	5	0	2	3	1	1	33	32	+1
10 ^{eme}	O. MECAHERS	6	10	1	0	2	5	1	1	4	31	-27

**Il n'y aura pas
de bulletin
la semaine
prochaine**

Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40 – Fax : 05.34.36.12.44

Site Internet : www.fsgt31.fr

accueil@31.fsgt.org



19 MARS 2019

N° 26

**L'adversaire et l'arbitre
sont les partenaires
qui nous font progresser**

SOMMAIRE

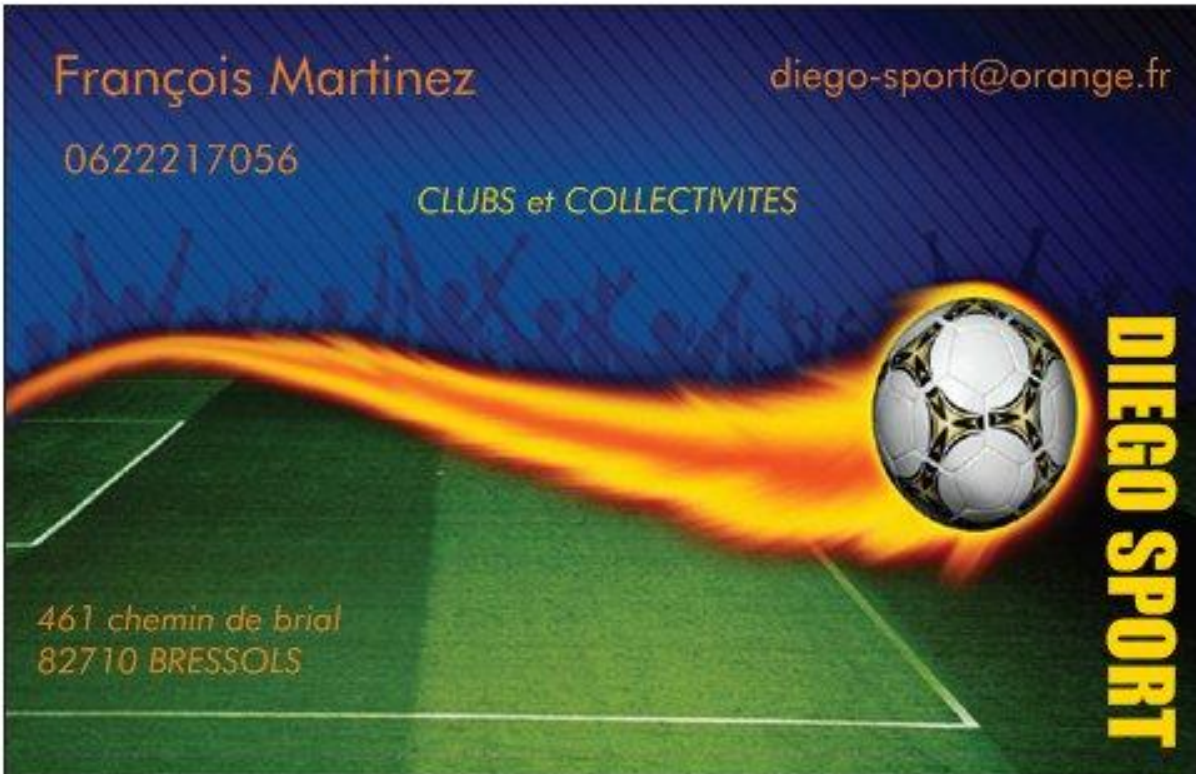


- Réunion de la Commission,
- Pense-bête,
- Informations licences,
- Résultats semaine 11,
- Sportivité semaine 11,
- Sanctions,
- Rectificatifs calendrier,
- Calendrier semaines 13 à 15.

SAISON 2018 - 2019

OFFICIEL DU FOOTBALL

Partenaire de la F.S.G.T. 31



François Martinez
0622217056
diego-sport@orange.fr
CLUBS et COLLECTIVITES

461 chemin de brial
82710 BRESSOLS

DIEGO SPORT

REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 18 Mars 2019.

Présents : Bruno CADART, Patrick FINKBEINER, Jean-Claude LECRU, José MARTINEZ, Marcel MARTINS, Laurent SARDA et René SILHOL.

PENSE-BETE

❶ **FORMALITE POUR ACCEDER AU SITE FGST 31**

- ❶ Nom du site : fsgt31.fr
- ❷ Pour accéder au bulletin : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 BULLETINS
- ❸ Pour accéder au mémento : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 MEMENTO
- ❹ Pour accéder aux classements : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CLASSEMENTS
- ❺ Pour accéder aux calendriers : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CALENDRIERS
- ❻ Pour accéder au règlement intérieur : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 REGLEMENT INTERIEUR

❷ **DECLARATION D'ACCIDENT**

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

- ❶ site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>
- ❷ onglet : « en cas d'accident ».
- ❸ télécharger le document en format pdf.

❸ **TARIFS**

🔊 Tarifs d'arbitrage à régler impérativement avant le match :

Indemnité d'arbitrage : 8 €

Indemnité de déplacement : 36 €

Soit un total de **22 € par équipe**, ou **44 €** s'il y a deux arbitres.

Tout arbitrage non réglé au plus tard le lundi midi suivant la rencontre, entrainera le match perdu par pénalité pour l'équipe en infraction, plus amende pour retard.

④ LICENCIÉS D'UNE AUTRE DISCIPLINE

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + le carton blanc**.

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc**.



Un licencié ne peut pratiquer dans un autre club une discipline existante dans le sien.

⑤ REDACTION ET CONTROLE DES FEUILLES DE MATCH

Les noms des joueurs doivent être inscrits en MAJUSCULES, qu'aucun joueur ne doit être raturé (marqué non joué par l'arbitre) et que les feuilles de match qui sont auto-carbonées doivent être dépliées afin que des inscriptions gênantes ne s'écrivent sur le double.

La transgression à ces règles entrainera automatiquement une amende pour le club fautif.

Toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.

Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel. D'autre part, les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

⑥ RETOUR FEUILLES DE MATCH

Les feuilles de match doivent être retournées dans les délais, aussi bien l'original que le double, (feuilles postées 48h après la rencontre ou parvenues à la Commission avant le lundi midi suivant la rencontre), sous peine de rencontre perdue par pénalité pour le club en infraction, plus amende pour retard.

⑦ CONTROLE SYSTEMATIQUES DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES

Nous vous rappelons que, comme les saisons précédentes, un **contrôle systématique des licences** sera effectué par l'arbitre à chaque rencontre. D'autre part, « **une rencontre devra impérativement débuter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait** ». Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée «forfait». Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

D'autre part, si le jour de la rencontre, un joueur n'a pas sa licence (bien que déposée à la Commission), **il doit obligatoirement se munir d'une pièce d'identité (numérique refusée), ou être en possession de sa licence de la saison dernière. Sinon il ne pourra pas participer à la rencontre.** Alors, prévenez vos joueurs.

Alors prenez vos dispositions pour éviter tout litige.

③ RESPECT COULEURS

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes « visiteurs ».

ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les Clubs doivent jouer sous les couleurs qu'ils ont déclarées à la Commission, en particulier lorsque l'équipe se « déplace » sur le terrain de son adversaire. Si les deux équipes en présence jouent sous des couleurs semblables ou pouvant amener une confusion :

- le **Club visiteur** doit jouer avec l'une des deux couleurs qu'il a **déclarées** auprès de la commission, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes.

Lorsque le Club visiteur est en conformité avec le règlement, c'est-à-dire qu'il joue avec l'une des deux couleurs qu'il a déclarées auprès de la commission, le **Club recevant** doit changer les siennes, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les eux équipes.

⑨ SANCTIONS

Les rencontres non jouées ou « forfait » ne sont pas comptabilisées pour les suspensions à purger.

En ce qui concerne le reliquat des sanctions d'une saison à l'autre, un joueur étant suspendu doit être licencié dès le début de la saison pour pouvoir continuer à purger sa suspension:

ART 31-E-13 : QUALIFICATION DES JOUEURS

JOUEUR SUSPENDU EN « TEMPS » :

« Un joueur suspendu en « temps » à cheval sur deux saisons, sera requalifié au terme de sa sanction **sous condition qu'il ait repris sa licence au début de la saison sportive suivante.** ».

En cas de doute, contactez Jean-Claude LECRU à la Commission.

① ① RAPPORT DES JOUEURS

Lorsqu'un joueur prend une exclusion définitive, il doit envoyer son rapport dans les quarante-huit (48) heures qui suivent la rencontre. Si toutefois le rapport était envoyé par « **courrier électronique** », ce rapport devra **comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scanné et envoyé en pièce jointe, dans les vingt-quatre (24) heures**. Il devra être **confirmé par l'envoi de l'original par la voie postale** dans les cinq jours. Ce n'est qu'à ce moment qu'il sera pris en compte.

① ① PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE

Précision concernant la participation des joueurs de « foot à 7 » et « foot à 11 » dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, ¼ des joueurs inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

3 joueurs de foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 7,

4 joueurs de foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 11.

D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

Tout joueur quittant un club de foot à 7 pour rejoindre un club de foot à 11 ou vice versa, doit remplir un avis de mutation à joindre à la demande de licence.

① ② INFORMATION SUR LA RESPONSABILITE DES CLUBS

EN CAS D'INCIDENTS LORS D'UNE RENCONTRE, LES CLUBS SONT RESPONSABLES DE LEURS SUPPORTERS. S'IL Y A DEBORDEMENTS DE CES DERNIERS, CE SONT LES CLUBS QUI SERONT SANCTIONNES.

① ③ ARRETES MUNICIPAUX

ART 9-B-5 :

"Les arrêtés municipaux doivent arriver à la commission avant le **lundi suivant** la déclaration. Dans le cas contraire, ils ne seront pas pris en considération."

① ④ REPORT DES RENCONTRES

ART 9-B-1 : Demande réglementaire de report de match :

Aucune modification ne peut être apportée au calendrier sans l'accord de la commission. Une demande écrite devra parvenir à la commission au **plus tard le vendredi suivant la première parution de la rencontre** sur le bulletin officiel, **avant midi**.

① ⑤ COMMUNICATION DES RESULTATS

ART 11-B-2 : Le club vainqueur, ou le recevant en cas d'égalité, doit **téléphoner** le résultat de la rencontre à la commission et ceci au plus tard le lundi qui suit la rencontre, avant midi. Des **pénalités** sont prévues pour le non-respect de ces dispositions.

INFORMATIONS LICENCES

VOUS NE POUVEZ PLUS FAIRE DE DEMANDES DE LICENCE.

PRECISION IMPORTANTE AU SUJET DU CARTON LICENCE :



MODIFICATION DES CARTONS LICENCES :

C'EST LA CARTE DE GAUCHE QUI DOIT ETRE RAPPORTEE POUR ETRE VALIDEE. LA CARTE « *EXEMPLAIRE ADHERENT* » EST DESTINEE A UNE AUTRE PRATIQUE SI BESOIN.

RAPPEL

LES PHOTOS DOIVENT ETRE DE VRAIES PHOTOS OU DES PHOTOCOPIES DE TRES BONNE QUALITE SOUS PEINE DE LICENCE REFUSEE. ELLES NE DOIVENT PAS NON PLUS ETRE RECUPEREES SUR LA LICENCE DE LA SAISON PRECEDENTE SINON ELLES SERONT AUSSI REFUSEES



DOSSIERS INCOMPLETS POUR QUALIFICATION DES JOUEURS :

IO TEAM : Les trois (3) licences envoyées pour validation sont à refaire avec le côté gauche (exemplaire association).



RETRAIT DES CARTONS LICENCES :

Les équipes suivantes doivent retirer leurs cartons licences à compléter avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:



RETRAIT DES CARTONS LICENCES (disqualification) :

Les équipes suivantes n'ont pas retiré leurs cartons licences à compléter avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:

ALTRAN FOOT : à partir du 29/01 (1 joueur),



RETOUR DES LICENCES A VALIDER :

Les équipes suivantes doivent rapporter leurs licences à valider avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:

IO TEAM : jusqu'au 09/04 (4 joueurs),

MECAPROTEC FC : jusqu'au 09/04 (2 joueurs),



RETOUR DES LICENCES A VALIDER (disqualification) :

Les équipes suivantes n'ayant pas rapporté leurs licences à valider avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:

AC2L : à partir 13/11 (04 joueurs) et à partir du 12/03 (4 joueurs),

ALTRAN FOOT : à partir du 04/12 (1 joueur),

USEMA COLOMIERS : à partir du 30/10 (2 joueurs),

FC FONBO : à partir du 15/01 (1 joueur),

AGATE FC : à partir du 20/11 (1 joueur),

LES FOOT FURIEUX: à partir 06/11 (2 joueurs),

LES SHADOCKS DE SEILH : à partir du 30/10 (6 joueurs),

AS MATRA : à partir 20/11 (1 joueur),

SB SPORT : à partir du 04/12 (1 joueur), à partir du 22/01 (1 joueur) et à partir du 19/02 (1 joueur),

SHAKHTAR TOLOSA: à partir 04/12 (2 joueurs),

SOPRA FOOT: à partir 19/03 (2 joueurs),



RETRAIT DES LICENCES VALIDEES:

Les équipes suivantes doivent retirer leurs licences validées avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:



RETRAIT DES LICENCES VALIDEES: (disqualification)

Les équipes suivantes doivent retirer leurs licences validées avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:

FONBO FC : à partir 15/01 (1 joueur),

RESULTATS

SEMAINE 11 DU 11/03/19 AU 15/03/19

Coupe de la Haute-Garonne Henri Crespin : Huitièmes

AJ SAINT EXUPERY	1	-	2	FC POTO	
AS CNRS (Foot 7)	4	-	2	ATHLETICO TOLOSA B	
O. TOULOUSE	1	-	3	MECAPROTEC FC	
ASL CHENE VERT (Foot 7)	2	-	1	ASCA	
PASPORT	0	-	5	SHADOCKS SEILH	
ALTRAN FOOT	5	-	0	FA ROQUES	
LES FOOT FURIEUX	0	-	3	AS ST LOUP CAMMAS	F
AGATE FC	4	-	0	DYNAMO FC	

Coupe de Printemps : Huitièmes

IO TEAM	3	-	4	TOULOUSE SA	
AS DRT	2	-	3	LES VIEILLES CANAILLES	
USEMA COLOMIERS	8	-	3	US AERO FOOT	
AS MATRA	1	-	0	FONBO FC	
ATHLETICO TOLOSA A	3	-	0	FC POTO (Foot 7)	F
SHAKHTAR TOLOSA	3	-	2	SB SPORT FC	
CPAM	4	-	2	NEW TEAM	
BELLA BARBARIANS (Foot 7)	2	-	2	SOPRA STERIA FOOT	
BELLA BARBARIANS qualifiés par tirage au sort					

Non communication téléphonique du résultat		Feuille de match non parvenue	
Forfait	F	Litige	
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	

Feuille de match non parvenue dans les délais ➔ match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) : FA ROQUES.

SPORTIVITE SEMAINE 11

TROIS sorties temporaires, **SEIZE** avertissements et **UNE** exclusion (deux sanctions dans le même match) pour **14** rencontres arbitrées.

SANCTIONS

Rencontre PASPORT / SHADOCKS SEILH du 13/03/19 – Coupe de la Haute-Garonne – Huitièmes :

Pour " *ANTI-JEU* " – AVERTISSEMENT –
Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 20/09/2018 (**ART 32 – §B – f**),

MARTINS Franck, licence n°55620316, (LES SHADOCKS DE SEILH)
- Un (1) match de suspension ferme, à compter du 25/03/2019.

Rencontre ALTRAN FOOT / FA ROQUES du 14/03/19 – Coupe de la Haute-Garonne – Huitièmes :

Pour " *COMPORTEMENT ANTISPORTIF ENVERS L'ADVERSAIRE* " – AVERTISSEMENT –
Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 20/02/2019 (**ART 32 – §B – f**),

DE SOUSA Nicolas, licence n°320602, capitaine, (FA ROQUES)
- Deux (2) matchs de suspension ferme, à compter du 25/03/2019.

Pour " *ENFREINDRE AVEC PERSISTANCE LES REGLES DU JEU* " – AVERTISSEMENT –
Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 03/12/2019 (**ART 32 – §B – f**),

GERMIER Jean-Michel, licence n°55673599, (FA ROQUES)
- Un (1) match de suspension ferme, à compter du 25/03/2019.

Rencontre IO TEAM / TOULOUSE SA du 13/03/19 – Coupe de Printemps – Huitièmes :

Pour " *COMPORTEMENT ANTISPORTIF ENVERS UN ADVERSAIRE* " – AVERTISSEMENT –
Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 20/12/2018 (**ART 32 – §B – f**),

RASOLOFO Kenny, licence n°55677472, (TOULOUSE SA)
- Un (1) match de suspension ferme, à compter du 25/03/2019.

Pour " *ENFREINDRE AVEC PERSISTANCE LES REGLES DU JEU* " – AVERTISSEMENT –
Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 11/01/2019 (**ART 32 – §B – f**),

PRONZOLA Nicolas, licence n°662541, (TOULOUSE SA)
- Un (1) match de suspension ferme, à compter du 25/03/2019.

Rencontre CPAM / NEW TEAM du 12/03/19 – Coupe de Printemps – Huitièmes :

Pour " *ENERVEMENT* "

– SORTIE TEMPORAIRE –, puis

Pour " *CONTESTATIONS DES DECISIONS DE L'ARBITRE* "

– AVERTISSEMENT –

Soit 2 (deux) sanctions au cours de la rencontre

Ce qui entraîne

– EXCLUSION –

DEDIEU Yohan, licence n°283503, (NEW TEAM)

- Un (1) match de suspension ferme, l'automatique.

RECTIFICATIFS CALENDRIER

SEMAINE 13 DU 25/03/19 AU 29/03/19

Division : Excellence – Journée 14 retour

FC POTO

USEMA COLOMIERS

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

Division : Promotion Honneur – Journée 14 retour

SOPRA STERIA FOOT

ATHLETICO TOLOSA C

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée « **A définir** » sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que le match se déroulera bien la semaine concernée. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques « loupés ».



Terrain stabilisé de La ramée: Les clubs et les arbitres doivent se rendre aux vestiaires du terrain synthétique, et le gardien du stade attribuera les vestiaires disponibles.

SEMAINE 13 DU 25/03/2019 AU 29/03/2019

Division : Excellence – Journée 14 retour

AJ SAINT EXUPERY

ATHLETICO TOLOSA B

Sordelo Hb

Me 27/03

19h45

FC POTO

USEMA COLOMIERS

Lardenne Synthé

Ve 29/03

19h45

LES FOOT FURIEUX

MECAPROTEC FC

Stadium Taton Synthé

Lu 25/03

20h00

ASEAT

SHADOCKS SEILH

Ceat Oran

Ve 29/03

20h30

Exempt: PASPORT

Division : Promotion Excellence – Journée 14 retour

FA ROQUES

ALTRAN FOOT

Roques

Lu 25/03

20h30

ASC CNES

O. TOULOUSE

Lardenne Synthé

Me 27/03

19h45

SHAKHTAR TOLOSA

ATHLETICO TOLOSA A

Sordelo St.

Me 27/03

19h45

MISTRAL P.L.

AS ST LOUP CAMMAS

Sordelo St.

Je 28/03

19h45

Exempt: FONBO FC

Division : Honneur – Journée 14 retour

ASCA	FORZA VIOLA FC	Beaupuy	Me 27/03	20h15
IO TEAM	DYNAMO FC	M. Cerdan St.	Lu 25/03	19h45
TOULOUSE SA	AS MATRA	La Ramée Synthé	Ma 26/03	19h45
NEW TEAM	SB SPORT FC	Stadium Taton Synthé	Je 28/03	20h00

Exempt: LES VIEIL. CANAILLES**Division : Promotion Honneur – Journée 14 retour**

SOPRA STERIA FOOT	ATHLETICO TOLOSA C	La Ramée Synthé	Me 27/03	19h45
AC2L	TOLOSA FOOT SYS.	M. Cerdan Hb	Lu 25/03	19h45
US CAF	AS DRT	M. Cerdan Hb	Me 27/03	19h45
US AERO FOOT	O. MECAHERS	Blagnac Baradels Syn	Me 27/03	20h45
AGATE FC	CPAM	Sordelo Hb	Je 28/03	19h45

SEMAINE 14 DU 01/04/2019 AU 05/04/2019**Coupe de la Haute-Garonne : 1/4 de finale**

MECAPROTEC FC	ALTRAN FOOT	Muret Auriol	Lu 01/04	20h00
SHADOCKS SEILH	ASL CHENE VERT (Foot 7)	Seilh Synthé	Ve 05/04	20h45
AS CNRS (Foot 7)	AGATE FC	Blagnac Baradels Syn	Ma 02/04	20h45
FC POTO	AS ST LOUP CAMMAS	Lardenne Synthé	Ve 05/04	19h45

Coupe de Printemps : 1/4 de finale

USEMA COLOMIERS	AS MATRA	Capitany Synthé	Me 03/04	20h00
CPAM	BELLA BARBARIANS 7	Stadium Taton Syn.	Je 04/04	20h00
ATHLETICO TOLOSA A	SHAKHTAR TOLOSA	Lardenne Synthé	Me 03/04	19h45
TOULOUSE SA	LES VIEIL. CANAILLES	La Ramée Synthé	Ve 05/04	19h45

Coupe Occitane : 1/2 finale

IO TEAM	ATHLETICO TOLOSA B	Stadium Taton Syn.	Lu 01/04	20h00
O. TOULOUSE	ALTRAN FOOT	Remis		

RATTRAPAGE**Division : Promotion Honneur – Journée 7 aller (du 13/12/18)**

O. MECAHERS	US AERO FOOT	Sordelo Hb	Je 04/04	19h45
-------------	--------------	------------	----------	-------

Division : Excellence – Journée 10 retour (du 01/02/19)

ASEAT	AJ SAINT EXUPERY	Ceat Oran	Ve 05/04	20h30
-------	------------------	-----------	----------	-------

Division : Honneur – Journée 10 retour (du 28/01/19)

SB SPORT FC	ASCA	R. Barran	Ma 02/04	19h45
-------------	------	-----------	----------	-------

Division : Honneur – Journée 10 retour (du 01/02/19)

DYNAMO FC	NEW TEAM	Sordelo Hb	Me 03/04	19h45
-----------	----------	------------	----------	-------

SEMAINE 15 DU 08/04/2019 AU 12/04/2019

Division : Excellence – Journée 15 retour

ATHLETICO TOLOSA B	PASPORT	Stadium Taton Synthé	Lu 08/04	20h00
USEMA COLOMIERS	MECAPROTEC FC	Capitany Synthé	Me 10/04	20h00
ASEAT	LES FOOT FURIEUX	Ceat Oran	Ve 12/04	20h30
SHADOCKS SEILH	AJ SAINT EXUPERY	Seilh Synthé	Ve 12/04	20h45
Exempt: FC POTO				

Division : Promotion Excellence – Journée 15 retour

AS ST LOUP CAMMAS	ALTRAN FOOT	St Loup Cammas	Je 11/04	20h15
ATHLETICO TOLOSA A	O. TOULOUSE	Lardenne Synthé	Me 10/04	19h45
SHAKHTAR TOLOSA	FA ROQUES	Struxiano Synthé	Me 10/04	19h45
FONBO FC	ASC CNES	La Ramée Synthé	Ma 09/04	19h45
Exempt: MISTRAL P.L.				

Division : Honneur – Journée 15 retour

DYNAMO FC	AS MATRA	Sordelo Hb	Me 10/04	19h45
FORZA VIOLA FC	LES VIEIL. CANAILLES	Stadium Taton Synthé	Je 11/04	20h00
SB SPORT FC	TOULOUSE SA	La Ramée Hb	Lu 08/04	19h45
NEW TEAM	ASCA	M. Cerdan St.	Lu 08/04	19h45
Exempt: IO TEAM				

Division : Promotion Honneur – Journée 15 retour

US AERO FOOT	CPAM	Blagnac Baradels Syn	Me 10/04	20h45
O. MECAHERS	ATHLETICO TOLOSA C	Sordelo St.	Me 10/04	19h45
AGATE FC	US CAF	Sordelo Hb	Je 11/04	19h45
SOPRA STERIA FOOT	TOLOSA FOOT SYS	Sordelo St.	Je 11/04	19h45
AC2L	. AS DRT	La Ramée Synthé	Ve 12/04	19h45

Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40 – Fax : 05.34.36.12.44

Site Internet : www.fsgt31.fr

accueil@31.fsgt.org



26 MARS 2019

N° 27

**L'adversaire et l'arbitre
sont les partenaires
qui nous font progresser**

SOMMAIRE

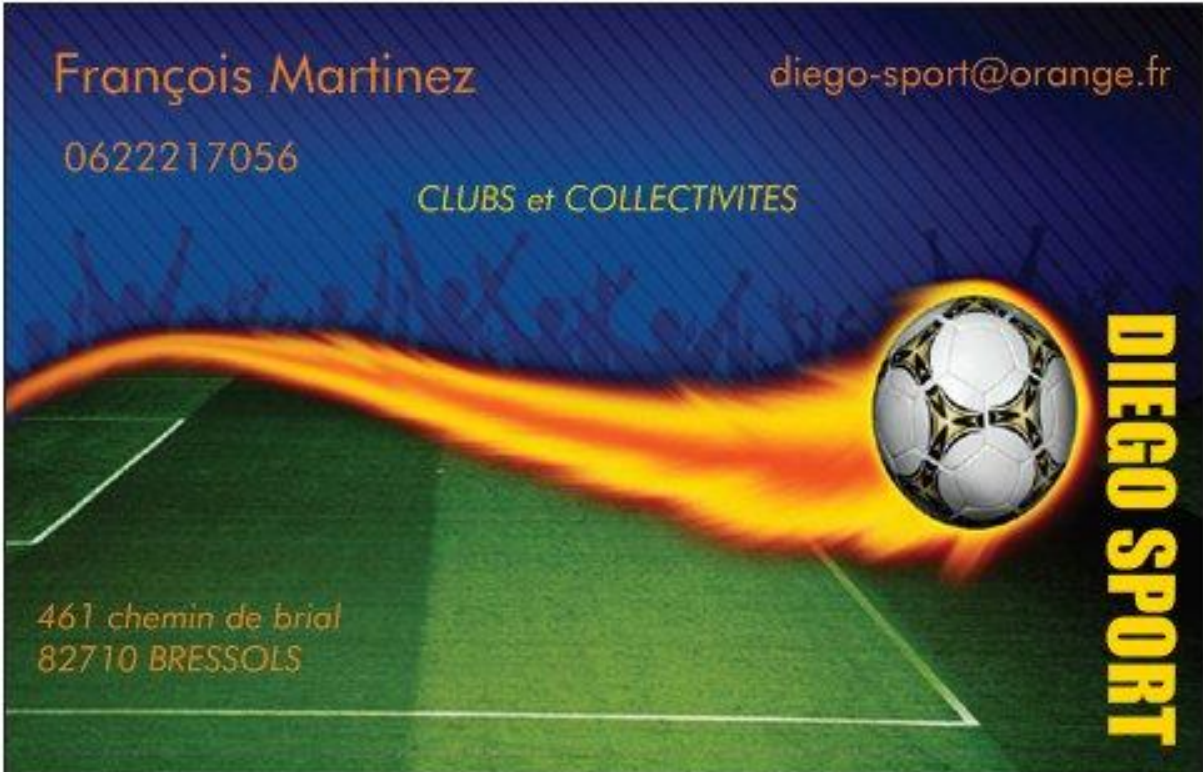


- Réunion de la Commission,
- Pense-bête,
- Informations licences,
- Résultats semaine 12,
- Sportivité semaine 12,
- Sanctions,
- Rectificatifs calendrier,
- Calendrier semaines 14 et 15.

SAISON 2018 - 2019

OFFICIEL DU FOOTBALL

Partenaire de la F.S.G.T. 31



François Martinez
0622217056
diego-sport@orange.fr
CLUBS et COLLECTIVITES

461 chemin de brial
82710 BRESSOLS

DIEGO SPORT

REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 25 Mars 2019.

Présents : Bruno CADART, Jean-Claude LECRU, José MARTINEZ, Marcel MARTINS, Laurent SARDA et René SILHOL.

PENSE-BETE

❶ **FORMALITE POUR ACCEDER AU SITE FGST 31**

- ① Nom du site : fsgt31.fr
- ② Pour accéder au bulletin : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 BULLETINS
- ③ Pour accéder au mémento : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 MEMENTO
- ④ Pour accéder aux classements : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CLASSEMENTS
- ⑤ Pour accéder aux calendriers : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CALENDRIERS
- ⑥ Pour accéder au règlement intérieur : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 REGLEMENT INTERIEUR

❷ **DECLARATION D'ACCIDENT**

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

- ① site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>
- ② onglet : « en cas d'accident ».
- ③ télécharger le document en format pdf.

❸ **TARIFS**

🔊 Tarifs d'arbitrage à régler impérativement avant le match :

Indemnité d'arbitrage : 8 €

Indemnité de déplacement : 36 €

Soit un total de 22 € par équipe, ou 44 € s'il y a deux arbitres.

Tout arbitrage non réglé au plus tard le lundi midi suivant la rencontre, entrainera le match perdu par pénalité pour l'équipe en infraction, plus amende pour retard.

④ LICENCIÉS D'UNE AUTRE DISCIPLINE

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + le carton blanc**.

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc**.

 **Un licencié ne peut pratiquer dans un autre club une discipline existante dans le sien.**

⑤ REDACTION ET CONTROLE DES FEUILLES DE MATCH

Les noms des joueurs doivent être inscrits en MAJUSCULES, qu'aucun joueur ne doit être raturé (marqué non joué par l'arbitre) et que les feuilles de match qui sont auto-carbonées doivent être dépliées afin que des inscriptions gênantes ne s'écrivent sur le double.

La transgression à ces règles entrainera automatiquement une amende pour le club fautif.

Toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.

Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel. D'autre part, les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

⑥ RETOUR FEUILLES DE MATCH

Les feuilles de match doivent être retournées dans les délais, aussi bien l'original que le double, (feuilles postées 48h après la rencontre ou parvenues à la Commission avant le lundi midi suivant la rencontre), sous peine de rencontre perdue par pénalité pour le club en infraction, plus amende pour retard.

⑦ CONTROLE SYSTEMATIQUES DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES

Nous vous rappelons que, comme les saisons précédentes, un **contrôle systématique des licences** sera effectué par l'arbitre à chaque rencontre. D'autre part, « **une rencontre devra impérativement débuter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait** ». Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée «forfait». Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

D'autre part, si le jour de la rencontre, un joueur n'a pas sa licence (bien que déposée à la Commission), **il doit obligatoirement se munir d'une pièce d'identité (numérique refusée), ou être en possession de sa licence de la saison dernière. Sinon il ne pourra pas participer à la rencontre.** Alors, prévenez vos joueurs.

Alors prenez vos dispositions pour éviter tout litige.

③ RESPECT COULEURS

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes « visiteurs ».

ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les Clubs doivent jouer sous les couleurs qu'ils ont déclarées à la Commission, en particulier lorsque l'équipe se « déplace » sur le terrain de son adversaire. Si les deux équipes en présence jouent sous des couleurs semblables ou pouvant amener une confusion :

- le **Club visiteur** doit jouer avec l'une des deux couleurs qu'il a **déclarées** auprès de la commission, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes.

Lorsque le Club visiteur est en conformité avec le règlement, c'est-à-dire qu'il joue avec l'une des deux couleurs qu'il a déclarées auprès de la commission, le **Club recevant** doit changer les siennes, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les eux équipes.

⑨ SANCTIONS

Les rencontres non jouées ou « forfait » ne sont pas comptabilisées pour les suspensions à purger.

En ce qui concerne le reliquat des sanctions d'une saison à l'autre, un joueur étant suspendu doit être licencié dès le début de la saison pour pouvoir continuer à purger sa suspension:

ART 31-E-13 : QUALIFICATION DES JOUEURS

JOUEUR SUSPENDU EN « TEMPS » :

« Un joueur suspendu en « temps » à cheval sur deux saisons, sera requalifié au terme de sa sanction **sous condition qu'il ait repris sa licence au début de la saison sportive suivante.** ».

En cas de doute, contactez Jean-Claude LECRU à la Commission.

① ① RAPPORT DES JOUEURS

Lorsqu'un joueur prend une exclusion définitive, il doit envoyer son rapport dans les quarante-huit (48) heures qui suivent la rencontre. Si toutefois le rapport était envoyé par « **courrier électronique** », ce rapport devra **comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scanné et envoyé en pièce jointe, dans les vingt-quatre (24) heures**. Il devra être **confirmé par l'envoi de l'original par la voie postale** dans les cinq jours. Ce n'est qu'à ce moment qu'il sera pris en compte.

① ① PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE

Précision concernant la participation des joueurs de « foot à 7 » et « foot à 11 » dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, $\frac{1}{4}$ des joueurs inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

3 joueurs de foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 7,

4 joueurs de foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 11.

D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

Tout joueur quittant un club de foot à 7 pour rejoindre un club de foot à 11 ou vice versa, doit remplir un avis de mutation à joindre à la demande de licence.

① ② INFORMATION SUR LA RESPONSABILITE DES CLUBS

EN CAS D'INCIDENTS LORS D'UNE RENCONTRE, LES CLUBS SONT RESPONSABLES DE LEURS SUPPORTERS. S'IL Y A DEBORDEMENTS DE CES DERNIERS, CE SONT LES CLUBS QUI SERONT SANCTIONNES.

① ③ ARRETES MUNICIPAUX

ART 9-B-5 :

"Les arrêtés municipaux doivent arriver à la commission avant le **lundi suivant** la déclaration. Dans le cas contraire, ils ne seront pas pris en considération."

① ④ REPORT DES RENCONTRES

ART 9-B-1 : Demande réglementaire de report de match :

Aucune modification ne peut être apportée au calendrier sans l'accord de la commission. Une demande écrite devra parvenir à la commission au **plus tard le vendredi suivant la première parution de la rencontre** sur le bulletin officiel, **avant midi**.

① ⑤ COMMUNICATION DES RESULTATS

ART 11-B-2 : Le club vainqueur, ou le recevant en cas d'égalité, doit **téléphoner** le résultat de la rencontre à la commission et ceci au plus tard le lundi qui suit la rencontre, avant midi. Des **pénalités sont prévues pour le non-respect de ces dispositions**.

INFORMATIONS LICENCES

VOUS NE POUVEZ PLUS FAIRE DE DEMANDES DE LICENCE.

PRECISION IMPORTANTE AU SUJET DU CARTON LICENCE :



MODIFICATION DES CARTONS LICENCES :

C'EST LA CARTE DE GAUCHE QUI DOIT ETRE RAPPORTEE POUR ETRE VALIDEE. LA CARTE « *EXEMPLAIRE ADHERENT* » EST DESTINEE A UNE AUTRE PRATIQUE SI BESOIN.

RAPPEL

LES PHOTOS DOIVENT ETRE DE VRAIES PHOTOS OU DES PHOTOCOPIES DE TRES BONNE QUALITE SOUS PEINE DE LICENCE REFUSEE. ELLES NE DOIVENT PAS NON PLUS ETRE RECUPEREES SUR LA LICENCE DE LA SAISON PRECEDENTE SINON ELLES SERONT AUSSI REFUSEES



DOSSIERS INCOMPLETS POUR QUALIFICATION DES JOUEURS :



RETRAIT DES CARTONS LICENCES :

Les équipes suivantes doivent retirer leurs cartons licences à compléter avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:



RETRAIT DES CARTONS LICENCES (disqualification) :

Les équipes suivantes n'ont pas retiré leurs cartons licences à compléter avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:

ALTRAN FOOT : à partir du 29/01 (1 joueur),



RETOUR DES LICENCES A VALIDER :

Les équipes suivantes doivent rapporter leurs licences à valider avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:

MECAPROTEC FC : jusqu'au 09/04 (2 joueurs),



RETOUR DES LICENCES A VALIDER (disqualification) :

Les équipes suivantes n'ayant pas rapporté leurs licences à valider avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:

AC2L : à partir 13/11 (04 joueurs) et à partir du 12/03 (4 joueurs),

ALTRAN FOOT : à partir du 04/12 (1 joueur),

USEMA COLOMIERS : à partir du 30/10 (2 joueurs),

FC FONBO : à partir du 15/01 (1 joueur),

AGATE FC : à partir du 20/11 (1 joueur),

LES FOOT FURIEUX: à partir 06/11 (2 joueurs),

LES SHADOCKS DE SEILH : à partir du 30/10 (6 joueurs),

AS MATRA : à partir 20/11 (1 joueur),

SB SPORT : à partir du 04/12 (1 joueur), à partir du 22/01 (1 joueur) et à partir du 19/02 (1 joueur),

SHAKHTAR TOLOSA: à partir 04/12 (2 joueurs),



RETRAIT DES LICENCES VALIDEES:

Les équipes suivantes doivent retirer leurs licences validées avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:

IO TEAM : jusqu'au 16/04 (4 joueurs),



RETRAIT DES LICENCES VALIDEES: (disqualification)

Les équipes suivantes doivent retirer leurs licences validées avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés:**

FONBO FC : à partir 15/01 (1 joueur),

RESULTATS

SEMAINE 12 DU 18/03/2019 AU 22/03/2019

Division : Excellence – Journée 13 retour

SHADOCKS SEILH	3	-	0	ATHLETICO TOLOSA B	F
LES FOOT FURIEUX	0	-	4	USEMA COLOMIERS	
FC POTO	2	-	2	MECAPROTEC FC	
PASPORT	0	-	1	ASEAT	

Exempt: AJ SAINT EXUPERY

Division : Promotion Excellence – Journée 13 retour

O. TOULOUSE	0	-	4	ALTRAN FOOT	
ASC CNES	3	-	0	ATHLETICO TOLOSA A	
FONBO FC	0	-	3	AS ST LOUP CAMMAS	F
MISTRAL P.L.	6	-	1	SHAKHTAR TOLOSA	

Exempt: FA ROQUES

Division : Honneur – Journée 13 retour

NEW TEAM	4	-	5	FORZA VIOLA FC	
TOULOUSE SA	1	-	2	DYNAMO FC	
IO TEAM	2	-	0	AS MATRA	
SB SPORT FC	1	-	3	LES VIEIL. CANAILLES	

Exempt: ASCA

Division : Promotion Honneur – Journée 13 retour

SOPRA STERIA FOOT	2	-	3	US AERO FOOT	
TOLOSA FOOT SYS.	0	-	2	AGATE FC	
O. MECAHERS	3	-	0	AC2L	F
CPAM	2	-	3	US CAF	
ATHLETICO TOLOSA C	0	-	6	AS DRT	

Non communication téléphonique du résultat		Feuille de match non parvenue	
Forfait	F	Litige	
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	

Feuille de match non parvenue dans les délais ➡ match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) : AS MATRA.

SPORTIVITE SEMAINE 12

DEUX sorties temporaires, **DOUZE** avertissements et **UNE** exclusion (deux sanctions dans le même match) pour **14** rencontres arbitrées.

SANCTIONS

Rencontre FC POTO / MECAPROTEC FC du 22/03/19 – Excellence – Journée 13 retour :

Pour " *ENFEINDRE AVEC PERSISTENCE LES REGLES DU JEU* " – AVERTISSEMENT –
Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 26/09/2018 (**ART 32 – §B – f**),

DURET Fabien, licence n°55530275, (MECAPROTEC FC)
- Un (1) match de suspension ferme, à compter du 01/04/2019.

Rencontre TOULOUSE SA / DYNAMO FC du 22/03/19 – Honneur – Journée 13 retour:

Pour " *ENFEINDRE AVEC PERSISTENCE LES REGLES DU JEU* " – AVERTISSEMENT –
Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 22/02/2019 (**ART 32 – §B – f**),

HAMDANI Hicham, licence n°658071, (TOULOUSE SA)
- Un (1) match de suspension ferme, à compter du 01/04/2019.

Pour " *JEU DANGEREUX* " – AVERTISSEMENT –
Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 24/10/2019 (**ART 32 – §B – f**),

MONIN Christophe, licence n°55681877, (DYNAMO FC)
- Un (1) match de suspension ferme, à compter du 01/04/2019.

Pour " *PROPOS INCORRECTS* " – AVERTISSEMENT – puis
Pour " *PROPOS INCORRECTS* " – 2 ième AVERTISSEMENT –
Soit 2 (deux) avertissements au cours de la rencontre,
Ce qui entraîne, (**ART 32 – §B – c**), – EXCLUSION –

CARCENAC Romain, licence n°137398, (DYNAMO FC)
- Un (1) match de suspension ferme, l'automatique.

Rencontre SOPRA STERIA FOOT / US AERO FOOT du 20/03/19 – Promotion Honneur – Journée 13 retour :

Pour " *CONTESTATIONS DES DECISIONS DE L'ARBITRE ASSISTANT* " – AVERTISSEMENT –
Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 10/10/2018 (**ART 32 – §B – f**),

DURIGON Adrien, licence n°672456, (US AERO FOOT)
- Un (1) match de suspension ferme, à compter du 01/04/2019.

RECTIFICATIFS CALENDRIER

SEMAINE 14 DU 01/04/19 AU 05/04/19

RATTRAPAGE

Division : Promotion Honneur – Journée 07 aller

O.MECAHERS US AERO FOOT Voir feuille des rencontres de ce bulletin

Division : Excellence – Journée 10 retour

ASEAT AJ ST EXUPERY Voir feuille des rencontres de ce bulletin

Division : Honneur – Journée 10 retour

DYNAMO FC NEW TEAM Voir feuille des rencontres de ce bulletin

CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée « **A définir** » sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que le match se déroulera bien la semaine concernée. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques « loupés ».



Terrain stabilisé de La ramée: Les clubs et les arbitres doivent se rendre aux vestiaires du terrain synthétique, et le gardien du stade attribuera les vestiaires disponibles.

SEMAINE 14 DU 01/04/2019 AU 05/04/2019

Coupe de la Haute-Garonne : 1/4 de finale

MECAPROTEC FC	ALTRAN FOOT	Muret Auriol	Lu 01/04	20h00
SHADOCKS SEILH	ASL CHENE VERT (Foot 7)	Seilh Synthé	Ve 05/04	20h45
AS CNRS (Foot 7)	AGATE FC	Blagnac Baradels Syn	Ma 02/04	20h45
FC POTO	AS ST LOUP CAMMAS	Lardenne Synthé	Ve 05/04	19h45

Coupe de Printemps : 1/4 de finale

USEMA COLOMIERS	AS MATRA	Capitany Synthé	Me 03/04	20h00
CPAM	BELLA BARBARIANS 7	Stadium Taton Syn.	Je 04/04	20h00
ATHLETICO TOLOSA A	SHAKHTAR TOLOSA	Lardenne Synthé	Me 03/04	19h45
TOULOUSE SA	LES VIEIL. CANAILLES	La Ramée Synthé	Ve 05/04	19h45

Coupe Occitane : 1/2 finale

IO TEAM	ATHLETICO TOLOSA B	Stadium Taton Syn.	Lu 01/04	20h00
O. TOULOUSE	ALTRAN FOOT	Remis		

RATTRAPAGE

Division : Promotion Honneur – Journée 7 aller (du 13/12/18)

O. MECAHERS **US AERO FOOT** **Sordelo Hb** **Me 03/04 19h45**

Division : Excellence – Journée 10 retour (du 01/02/19)

ASEAT **AJ SAINT EXUPERY** **Ceat Oran** **Ma 02/04 20h30**

Division : Honneur – Journée 10 retour (du 28/01/19)

SB SPORT FC **ASCA** **R. Barran** **Ma 02/04 19h45**

Division : Honneur – Journée 10 retour (du 01/02/19)

DYNAMO FC **NEW TEAM** **Sordelo Hb** **Je 04/04 19h45**

SEMAINE 15 DU 08/04/2019 AU 12/04/2019

Division : Excellence – Journée 15 retour

ATHLETICO TOLOSA B **PASPORT** **Stadium Taton Synthé** **Lu 08/04 20h00**

USEMA COLOMIERS **MECAPROTEC FC** **Capitany Synthé** **Me 10/04 20h00**

ASEAT **LES FOOT FURIEUX** **Ceat Oran** **Ve 12/04 20h30**

SHADOCKS SEILH **AJ SAINT EXUPERY** **Seilh Synthé** **Ve 12/04 20h45**

Exempt. FC POTO

Division : Promotion Excellence – Journée 15 retour

AS ST LOUP CAMMAS **ALTRAN FOOT** **St Loup Cammas** **Je 11/04 20h15**

ATHLETICO TOLOSA A **O. TOULOUSE** **Lardenne Synthé** **Me 10/04 19h45**

SHAKHTAR TOLOSA **FA ROQUES** **Struxiano Synthé** **Me 10/04 19h45**

FONBO FC **ASC CNES** **La Ramée Synthé** **Ma 09/04 19h45**

Exempt. MISTRAL P.L.

Division : Honneur – Journée 15 retour

DYNAMO FC **AS MATRA** **Sordelo Hb** **Me 10/04 19h45**

FORZA VIOLA FC **LES VIEIL. CANAILLES** **Stadium Taton Synthé** **Je 11/04 20h00**

SB SPORT FC **TOULOUSE SA** **La Ramée Hb** **Lu 08/04 19h45**

NEW TEAM **ASCA** **M. Cerdan St.** **Lu 08/04 19h45**

Exempt. IO TEAM

Division : Promotion Honneur – Journée 15 retour

US AERO FOOT **CPAM** **Blagnac Baradels Syn** **Me 10/04 20h45**

O. MECAHERS **ATHLETICO TOLOSA C** **Sordelo St.** **Me 10/04 19h45**

AGATE FC **US CAF** **Sordelo Hb** **Je 11/04 19h45**

SOPRA STERIA FOOT **TOLOSA FOOT SYS** **Sordelo St.** **Je 11/04 19h45**

AC2L **. AS DRT** **La Ramée Synthé** **Ve 12/04 19h45**

Match de Présélection :

SELECTION HTE.GRNE **A définir** **Lu 08/04 19h45**